



Règlement intérieur de l'École Sainte Catherine Année scolaire 2017-2018

Horaires de l'école primaire

8h40 -12h / 13h30 – 16h30

Les enfants sont accueillis à partir de 8h le matin et de 13h20 l'après-midi.

Le démarrage effectif de la classe a lieu à 8h45 et 13h30 : les enfants doivent à cette heure-là être installés en classe.

Les parents laissent leur enfant à la porte de la cour sans y entrer.

Le respect par chacun de tous les horaires est nécessaire au bon fonctionnement.

Entrée, hall et cour de récréation

Dès leur arrivée, les élèves doivent entrer dans la cour.

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de stationner devant l'entrée de l'école et dans le hall. Nul n'est autorisé à communiquer les codes des portes d'entrée ni à laisser pénétrer une personne inconnue. Chacun veille à ce que la porte sur rue soit bien fermée et signale aussitôt toute anomalie.

Les parents veillent à faciliter la sortie des classes en quittant rapidement le hall d'entrée. Les enfants ne seront remis qu'aux personnes nommément désignées par les parents sur l'autorisation de sortie.

Le hall étant un lieu commun à tout l'immeuble, **il est interdit d'y goûter.**

Quand la cloche sonne à 8h40, les élèves de CM1 et CM2 montent avec leur enseignant. Les autres se mettent en rang, se taisent et s'appêtent à monter en classe.

Chaque enfant est responsable de ses vêtements et de son matériel. Les parents sont invités à les marquer.

Les récréations sont surveillées dans la cour, aucun enfant ne doit rester sans surveillance sous le préau, dans une classe ou ailleurs.

Dans la cour, seuls les ballons en mousse, les petites billes, les élastiques, les cartes à jouer et les cordes à sauter sont autorisés. Les jeux personnels ne sont pas autorisés.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler seul dans l'établissement.

Absences et retards

Le calendrier est distribué en début d'année pour permettre aux familles de s'organiser.

Toute absence doit être signalée le matin à l'école avant 10h et faire en plus, l'objet d'un mot écrit dans le cahier de correspondance.

Les absences et retards seront relevés dans les livrets scolaires.

Les départs anticipés en vacances ou retours différés ne sont pas autorisés.

Lien entre l'école et la famille

Le cahier de correspondance (rouge) doit être consulté chaque jour par les parents et signé dès qu'un mot y est collé. Il permet aux parents et aux enseignants de prendre rendez-vous et de signaler toute information utile.

Les cahiers de Français et de Mathématiques sont remis régulièrement pour être signés par les parents.

Le point de rencontre pour un rendez-vous avec l'enseignant est le hall d'entrée. Les parents ne circulent pas dans l'école sans y avoir été invités.

A la cantine

Seuls les enfants responsables du service sont autorisés à se lever de table.

Chaque élève veille à se laver les mains avant de passer à table.

Chaque élève est poli, se tient et mange correctement à table, parle calmement.

Etude – activités périscolaires

La cour est surveillée par un surveillant de 16h30 à 17h. Tous les enfants présents dans la cour à 16h40 sont considérés comme allant à l'étude ou participant à une activité. A 16h40, la porte ferme et une facturation de l'étude sera effectuée.

Chaque élève ramasse les restes de son goûter.

Les élèves ont la possibilité de sortir entre 16h50 et 17h.

L'étude et les activités se terminent à 18h. Il n'est pas autorisé de rester après 18h dans la cour. Au-delà, l'école n'est plus responsable de la surveillance des enfants.

Comportement des adultes et des enfants

Respect de toutes les personnes et bienveillance sont exigés de tous : élèves, enseignants, personnel de service et de surveillance, parents. Cela implique :

- Une attitude civile sans agressivité
- Un langage correct
- L'usage de mots habituels de courtoisie : bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci..

Par souci de justesse, les parents adopteront une certaine prudence envers des propos rapportés de l'école par leurs enfants. En cas de conflit, l'élève doit s'adresser à l'adulte présent.

La tenue vestimentaire est adaptée à la vie scolaire et à l'âge de l'enfant : vêtements pratiques et décents (ni trop courts, ni trop décolletés), ni maquillage, ni vernis, chaussures fermées pour ne pas se blesser.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

Les bijoux et objets de valeur ou électroniques, les jeux personnels, doivent rester à la maison.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit au sein de l'école. Si un téléphone est vu ou entendu, il sera remis à la Directrice et les parents de l'élève devront venir le chercher.

Ce règlement intérieur vise à faciliter la vie en groupe et ainsi permettre à tous de collaborer agréablement, paisiblement et en toute sécurité.

Signature de l'élève

Signature des parents